

RECOMMANDATION RELATIVE A L'AMELIORATION DE LA REPRESENTATION DES FEMMES AU PARLEMENT ET DANS LES INSTANCES DE DECISIONS POLITIQUES

Considérant l'article 26 de notre Constitution qui stipule, «L'Etat assure à tous l'égalité devant la loi sans distinction d'origine, de race, de sexe, de religion, d'opinion politique ou de position sociale. L'homme et la femme sont égaux en droit. L'Etat protège la famille et particulièrement la mère et l'enfant. Il veille sur les handicapés et les personnes âgées».

Considérant qu'en dépit de cette disposition de notre Constitution, les femmes sont sous représentées à l'Assemblée Nationale depuis la première législature jusqu'à la septième ;

Considérant que les progrès mesurables que devrait induire cette disposition restent précaires et que le changement fondamental demeure un vain espoir.

Considérant que le Bénin est cité en mauvais exemple en matière de la représentation des femmes au parlement et dans les instances de décisions politiques ;

Considérant l'importance de plus en plus affirmée des Institutions internationales dont le Bénin est membre, de la représentation des femmes au parlement et dans les instances de décisions politiques;

Considérant qu'il est possible de trouver au sein de la classe politique et la société civile, les mécanismes plus souples pouvant permettre de régler la question de la sous- représentation des femmes ;

Les militantes et militants du Parti du Renouveau Démocratique réunis en Congrès ordinaire les 1^{er} et 2 décembre 2017, invitent et encouragent la classe politique dans son ensemble et la société civile à se pencher sur la question de la sous-représentation des femmes dans les instances de décision politiques afin d'y trouver une solution satisfaisante qui honore notre pays.

Fait à Porto-Novo, le 2 décembre 2017

Le Congrès